



MAIRIE DE DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 2 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020 légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BRÉMOND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Madame Christine BODINEAU, Madame Laëtitia BOURSIER, Madame Nathalie DUCOURTIOUX, Madame Françoise DEBIN, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Sandra FUTO, Monsieur David GAUTIER, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Jérôme GUILLON, Monsieur Thierry PAILLAT, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Monsieur Ludovic SAINCOURT, Monsieur Corentin SOLEILHAC, Madame Maryline SOLEILHAC, Monsieur Thierry TRIGO.

**Excusée** : Madame Stéphanie STEINMETZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude RICHARD,

**Absente** : Madame Cléopâtre BIZOT-HURÉ,

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline SOLEILHAC

**Quorum** : 12 personnes

Nombre de conseillers en exercice	22	Nombre de présents votants	20
Nombre de pouvoirs pris en compte pour le vote	01	Nombre de suffrages exprimés	21

**D5- Demande d'habilitation auprès de la direction interministérielle du numérique pour la mise en place du dispositif API Particulier**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Article L114-8 du Code des relations entre le public et l'administration fixe le cadre général qui oblige l'administration à échanger des données lors d'une démarche d'un usage

Vu l'article R531-52 du Code de l'éducation donne compétence aux collectivités pour fixer les tarifs des cantines.

Considérant que le dispositif « API particulier » facilite l'accès des administrations aux données fiscales (DGFIP) et familiales (CAF), pour simplifier les démarches administratives mises en œuvre par les collectivités,

Considérant que cette dématérialisation servira au calcul de la tarification de différentes prestations municipales (tarifs selon le montant du quotient familial) :

Les activités périscolaires : accueils du matin et du soir,

La restauration scolaire,

Les activités extrascolaires : ALSH Puygremier les mercredis après-midi en période scolaire et pendant les vacances scolaires,

**AR Prefecture**

086-218600955-20250702-20250705-DE  
Reçu le 04/07/2025  
Publié le 04/07/2025

Les activités et les séjours du secteur jeunes.

Considérant que le dispositif « API particulier » est une simplification proposée aux usagers, mais qu'il est nécessaire de maintenir une voie alternative pour accéder au même service public,

Considérant que l'utilisation de ce service est totalement gratuite tant pour l'utilisateur que pour la commune,

Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à demander une habilitation auprès de la Direction Interministérielle du numérique, via le site <https://datapass.api.gouv.fr/> pour la mise en place du dispositif API Particulier -API quotient familial MSA et CAF.

Abstention Blanc	Contre	Pour
0	0	21

Fait à DISSAY, le 02/07/2025

Publié le 04/07/2025

Le Maire,  
Michel FRANÇOIS



**AR Prefecture**

086-218600955-20250702-20250705-DE  
Reçu le 04/07/2025  
Publié le 04/07/2025